



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
Département politique d'emploi, de rémunération,  
développement des compétences et égalité professionnelle  
Service des concours, des examens professionnels  
et des projets spécifiques (DHE222).

## **CONCOURS EXTERNE NATIONAL A AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

### **PROCES-VERBAL de la réunion d'admissibilité du 7 mars 2024**

Vu :

- L'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues
- L'arrêté du 13 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation de concours externe et interne nationaux à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations
- L'arrêté du 22 janvier 2024 fixant la composition du jury des concours externe et interne nationaux à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2024

Le jury du concours externe national à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations s'est réuni le 7 mars 2023 à 10 heures et 30 minutes.

I - Etaient présents pour la délibération, l'ensemble des membres du jury :

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Madame Dalila NEMIRI       | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, Présidente ; |
| Monsieur David BALANDIER   | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;                         |
| Madame Jill BENEDETTI      | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Madame Claire BEYER        | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Madame Sandrine BLOUIN     | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Madame Véronique BOISSENOT | Attachée d'administration hors classe de la Caisse des dépôts et consignations ;            |
| Monsieur François BOSCA    | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;                         |
| Madame Myriam BRENAC       | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Madame Laure BURELLIER     | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Madame Mélanie CATHELIN,     | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;  |
| Monsieur Noël COLLIN         | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;              |
| Monsieur Pierre COLOMBET     | Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;    |
| Madame Stéphanie COUSTON     | Directrice d'études de la Caisse des dépôts et consignations ;                   |
| Monsieur Julien DETAILS      | Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;    |
| Monsieur Cyrille GUILLOT     | Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;    |
| Monsieur Sébastien LANAU     | Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;    |
| Monsieur Thibault LEFOL      | Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;    |
| Monsieur Arnaud LOMPRESZ     | Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;    |
| Monsieur Olivier MAZAUDOUX   | Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;    |
| Madame Sandrine MENDES       | Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Madame Fabienne MERLIN       | Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Madame Laëtitia MOULINIER    | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;  |
| Madame Céline NAUDAIN-VARELA | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;  |
| Monsieur Dominique NEAU      | Directeur d'études de la Caisse des dépôts et consignations ;                    |
| Monsieur Hamza OUALI         | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;              |
| Madame Drissia PEDROS        | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;  |
| Monsieur Frédéric PERRET     | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;              |
| Madame Véronique PIERRE      | Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Monsieur Julien RICHARD      | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;              |
| Monsieur Yoann RICHARD       | Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;    |
| Madame Mélanie ROUMEGOUS     | Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Monsieur Jean-Pierre SEGALAS | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;              |
| Madame Mariama SENE          | Agent de catégorie A de la Caisse des dépôts et consignations ;                  |
| Madame Louise TERUEL         | Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;             |
| Madame Sandrine TRIQUET      | Attachée d'administration hors classe de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Madame Emmanuelle ZINS       | Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.   |

## II - Rappel des conditions d'admission

Le concours externe national à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Les 2 épreuves écrites consistent en :

- 1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).  
Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages ;
- 2) Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :
  - gestion des ressources humaines dans les organisations ;
  - comptabilité et finance ;
  - problèmes économiques et sociaux ;
  - enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

L'épreuve écrite est notée de 0 à 20.

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des personnes candidates autorisées à prendre part à l'épreuve orale d'admission.

**L'épreuve orale d'admission** consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles la candidate ou le candidat doit répondre, visant à apprécier ses qualités personnelles, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 4)

En vue de l'épreuve orale d'admission les candidates et candidats admissibles adressent une fiche individuelle de renseignements au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignements pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. La fiche individuelle de renseignements est disponible sur le site d'inscription et le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

**A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidates et candidats admis.**

**Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves d'admissibilité une note inférieure ou égale à 5 sur 20 et une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury.**

**En cas d'égalité en nombre de points, la priorité est accordée à celui ou celle qui a obtenu la note la plus élevée à la première épreuve écrite obligatoire.**

**En cas d'égalité de points à la première épreuve écrite, la priorité est donnée au candidat ou à la candidate ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.**

## III - Nombre de postes :

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 11, répartis ainsi qu'il suit :

| <b>Secrétaires d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations</b> |                         |
|--|-------------------------|
| <b>Ville</b>   | <b>Concours externe</b> |
| Paris  | 5                       |
| Bordeaux   | 4                       |
| Angers   | 2                       |

**IV - Seuil d'admissibilité de la présente session :**

**Pour Angers**

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates ayant participé aux épreuves écrites d'admissibilité des 25 et 26 janvier 2024, le jury a délibéré et décidé :

qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à une péréquation des notes (par groupe de correcteurs).

Le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admissibilité à la note de **13,80** sur **20**.

Le jury constate-t-il des copies ex-æquo au niveau de la barre d'admissibilité ?

oui mais il n'a pas été nécessaire de les départager.

Le jury établit sur cette base la liste d'admissibilité arrêtée à **9** candidats pour **2** postes ouverts.

**Liste des personnes candidates admissibles pour la présente session pour Angers**

Le jury déclare admissibles, par ordre alphabétique, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admissibilité ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

| Civilité | Nom            | Prénom   |
|----------|----------------|----------|
| Madame   | BEAUDRU        | Amelie   |
| Madame   | BOUVIER        | Angéline |
| Madame   | DAIGNEAU       | Caroline |
| Monsieur | MILON-ROULLIER | Aurelien |
| Madame   | ROULLEAU       | Justine  |
| Madame   | RUIZ           | Céline   |
| Monsieur | TIGE           | Franck   |
| Madame   | WADE           | Pauline  |
| Madame   | ZIANE          | Ines     |

## Pour Bordeaux

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates ayant participé aux épreuves écrites d'admissibilité des 25 et 26 janvier 2024, le jury a délibéré et décidé :

qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à une péréquation des notes (par groupe de correcteurs).

Le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admissibilité à la note de **14,2** sur **20**.

Le jury constate-t-il des copies ex-æquo au niveau de la barre d'admissibilité ?

oui mais il n'a pas été nécessaire de les départager.

Le jury établit sur cette base la liste d'admissibilité arrêtée à **18** candidats pour **4** postes ouverts.

### Liste des personnes candidates admissibles pour la présente session pour Bordeaux

Le jury déclare admissibles, par ordre alphabétique, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admissibilité ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

| Civilité | Nom             | Prénom      |
|----------|-----------------|-------------|
| Madame   | BOUSQUET        | Emilie      |
| Monsieur | CAFARA          | Flavien     |
| Monsieur | CHARLES         | Franck      |
| Monsieur | CLEMENTE        | Kevin       |
| Madame   | DUNOGUIER       | Cynthia     |
| Madame   | DUROU           | Marie-Line  |
| Madame   | FUSEAU-BARBARIN | Marie       |
| Monsieur | GOUREAU         | René-Xavier |
| Madame   | HESIQUE         | Sandra      |
| Madame   | LAPORTE         | Clémence    |
| Madame   | MAILLARD        | Tatiana     |
| Madame   | MONNIER         | Coralie     |
| Madame   | MOUDEN          | Kim         |
| Madame   | PAYOT           | Céline      |
| Madame   | ROUQUET         | Nathalie    |
| Monsieur | SALAMÉRO        | Damien      |
| Madame   | VINCENT         | Annelyse    |
| Monsieur | VU              | Kim         |

## Pour Paris

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates ayant participé aux épreuves écrites d'admissibilité des 25 et 26 janvier 2024, le jury a délibéré et décidé :

qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à une péréquation des notes (par groupe de correcteurs).

Le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admissibilité à la note de **12** sur **20**.

Le jury constate-t-il des copies ex-æquo au niveau de la barre d'admissibilité ?

oui mais il n'a pas été nécessaire de les départager.

Le jury établit sur cette base la liste d'admissibilité arrêtée à **21** candidats pour **5** postes ouverts.

Liste des personnes candidates admissibles pour la présente session pour Paris

Le jury déclare admissibles, par ordre alphabétique, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admissibilité ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

| Civilité | Nom               | Prénom                        |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Monsieur | AGARD             | Florent                       |
| Madame   | ALBERT            | Marie                         |
| Madame   | BEN HAMLAT        | Alicia                        |
| Madame   | CARRE             | Alice                         |
| Madame   | CIBIEN-CRAVINHO   | Claire                        |
| Madame   | CLERO             | Sophie                        |
| Monsieur | DE SOUZA          | Patrick Pierre-Marie Valentin |
| Monsieur | DESPLAN           | Raphaël                       |
| Monsieur | DJAMEN            | Charles                       |
| Monsieur | DUNAND            | Alexandre                     |
| Monsieur | EVAIN             | Mathis                        |
| Madame   | FOCOSI            | Daniela                       |
| Madame   | GIRONDIN          | Naty                          |
| Madame   | KOMAN             | Karen                         |
| Madame   | LAGARDE           | Julie                         |
| Madame   | MONTFORT<br>LIMAM | Karine                        |
| Monsieur | NGUYEN HUU        | Laurent                       |
| Madame   | POULIQUEN         | Marina                        |
| Madame   | QUELESNE          | Christy                       |
| Madame   | REBOURS           | Mélanie                       |
| Madame   | SIMITAMBE         | Alexie                        |

Fait à Paris, le 7 mars 2024

La Présidente du jury



Dalila NEMIRI

**Rappel important :** les personnes candidates admissibles qui n'auraient pas déposé leur fiche individuelle de renseignement au moment de l'inscription devront la fournir dans **le délai de huit jours ouvrés à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité (la date de téléversement faisant foi). Aucune relance ne sera réalisée par le service des concours.**